

**RENTRÉE SCOLAIRE 2024 :
franchir une nouvelle étape pour l'accueil des enfants et des
adolescents qui relèvent des handicaps les plus complexes**

430 000 élèves en situation de handicap sont désormais accueillis dans les murs de l'école. Derrière ce chiffre se cache une réalité beaucoup plus contrastée faite d'offres de scolarisation non satisfaisantes. L'acte II de l'école inclusive : « L'école pour tous » doit donc permettre d'apporter des réponses aux familles et aux enfants qui relèvent des handicaps les plus complexes. 7 priorités sont ainsi clairement identifiées. Les pouvoirs publics et l'Education nationale doivent dépasser la seule politique du chiffre et entrer dans une phase qualitative d'individualisation en veillant à la formation des enseignants et des accompagnateurs en contact avec les enfants et en s'appuyant sur l'expertise du secteur médico-social.

Ces dix dernières années ont permis des avancées en termes de scolarisation des enfants en situation de handicap : 430 000 élèves sont désormais accueillis dans les murs de l'école.

430 000 élèves en situation de handicap scolarisés : une réalité, derrière un chiffre, beaucoup plus contrastée !

« Nous faisons toutefois le constat que derrière ce chiffre se cache une réalité beaucoup plus contrastée. De nombreux enfants et adolescents avec une paralysie cérébrale ou un polyhandicap n'ont pas accès à une offre éducative ou périscolaire adaptée à leurs besoins. Celle-ci se résume parfois à quelques heures par semaine devant un enseignant ou des accompagnateurs qui découvrent la complexité du handicap. » indique Jacky VAGNONI, président de la Fédération Paralysie Cérébrale France.

« Si l'Education nationale a relevé une partie du pari de l'accueil des enfants ayant des troubles les plus légers à l'école élémentaire, il n'en est pas de même pour le collège et pour les enfants et adolescents ayant des troubles multiples. » ajoute Mamady KABA, vice-président de la Fédération Paralysie Cérébrale France.

L'acte II de l'école inclusive : « L'école pour tous » doit permettre de répondre aux enjeux des handicaps les plus complexes

La Fédération Paralysie Cérébrale France plaide, depuis plusieurs mois, pour un « changement de braquet » en passant véritablement à des actions fortes et qualitatives. C'est tout l'enjeu de l'acte II de

l'école inclusive : « *L'école pour tous* », qui doit permettre d'apporter des réponses aux familles et aux enfants qui relèvent des handicaps les plus complexes.

La Fédération Paralysie Cérébrale France a eu l'occasion de sensibiliser les pouvoirs publics sur les grands axes de cet acte II :

- la généralisation de toutes les formes d'accessibilité des établissements scolaires et notamment l'accessibilité pour les enfants et adolescents qui ont une déficience motrice,
- l'individualisation des parcours seule garante d'une adaptation aux besoins d'accompagnement singuliers des élèves,
- l'intégration des soins dans les établissements et le temps scolaires pour répondre aux attentes des familles et des enfants harassés par les temps de transport et les contraintes de gestion d'un emploi du temps qui démobilisent,
- le déploiement d'un grand plan de formation à destination des équipes pédagogiques (enseignants et accompagnateurs des élèves) afin de mieux connaître les spécificités des handicaps et notamment de la paralysie cérébrale ou du polyhandicap,
- la collaboration effective entre l'éducation nationale et le secteur médico-social afin de prévenir les ruptures de parcours et d'apporter des réponses pertinentes en termes d'accompagnement aux besoins particuliers des enfants,
- le soutien par l'Education nationale aux établissements médicoéducatifs (IEM, IME, IMP, IES, ...) dans leurs enjeux de recrutement et de formation des enseignants (titulaires et contrats simples) associés aux unités d'enseignement internalisées,
- l'ouverture systématique des accueils périscolaires aux enfants en situation de handicap.

« Nous devons dépasser la seule politique du chiffre et entrer dans une phase qualitative d'individualisation en veillant à la formation des enseignants et des accompagnateurs en contact avec les enfants. La question des soins dans les établissements est également centrale si nous voulons accueillir les élèves dans des conditions favorables à leur épanouissement. » précise Jacky VAGNONI.

« L'éducation nationale et le médico-social représentent deux secteurs d'expertise (transmission du savoir et accompagnement des handicaps) qui ne se parlent pas ou trop peu. Il est temps de mettre fin à cette logique en silo au bénéfice de parcours de scolarisation fluides et sur-mesure. C'est une des clés du succès de l'acte II. » conclut Mamady KABA.

La Fédération Paralysie Cérébrale France a vocation à représenter toutes les personnes avec paralysie cérébrale (avec ou sans polyhandicap).

Paralysie Cérébrale France fédère différents types d'acteurs représentatifs de l'économie sociale et solidaire (associations, mutuelles, fondations, entreprises solidaires d'utilité sociale...), situés tant en métropole que dans les territoires ultra-marins, gestionnaires ou non-gestionnaires de dispositifs médico-sociaux, couvrant plus de la moitié des départements français.

Ces acteurs gèrent plus 400 M€ de budget de fonctionnement / investissement et emploient près de 6 200 collaborateurs (ETP).

Le réseau de Paralysie Cérébrale France accompagne, chaque jour, près de 10 000 personnes (enfants, adolescents et adultes) à travers 240 établissements et services médico-sociaux et de nombreux habitats inclusifs. Il s'agit au total d'une « force militante » de quelques 30 000 personnes (proches-aidants et professionnels), mobilisée en soutien des personnes avec paralysie cérébrale.

Membre du comité exécutif de Collectif handicaps, du conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), Paralysie Cérébrale France est un acteur national de premier plan ayant pour mission de participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques liées au handicap à toutes les étapes de la vie : petite enfance, scolarisation, formation professionnelle, emploi, habitat, prévention et offre de soins, offre médico-sociale, soutien à la recherche...

www.paralysiecerebralefrance.fr